

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le

ID : 076-217606177-20240410-D70042024-DE

Séance ordinaire du 10 avril 2024 Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire Date de convocation : 4 avril 2024 Secrétaire de séance : Véronique FRANCOIS	Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 7.0/04.10
---	---

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Véronique François, Anne Debaisieux, Delphine Lambert, Martine Scheben, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : Mme Florence Emery (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Sandy Dupuis (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. François Fleury),
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : Budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la Commune - Adoption

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Rapporteur :

Il est proposé au Conseil municipal d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2024 du budget principal de la Commune, à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés.

De manière générale, ce projet est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en tant que de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses.

Au préalable, il convient de rappeler qu'à la suite du vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Par ailleurs, le Conseil municipal a acté par délibération le passage à l'instruction budgétaire M57 et ainsi la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement depuis le 1^{er} janvier 2023.

Le présent rapport et ses annexes répondent à cette obligation pour la Commune.

Il est nécessaire de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2023, ainsi que le prévoit l'article L2311-5 du CGCT.

L'équilibre général du projet de budget primitif 2024 s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>FONCTIONNEMENT</u>		
Opérations réelles	1 850 392,44 €	1 604 557,01 €
Opérations d'ordre	1 370,76 €	0 €
Virement à la section d'investissement	913 906 €	
Résultat de fonctionnement n-1 réporté		1 161 112,19 €
Sous-total fonctionnement	2 765 669,20 €	2 765 669,20 €
<u>INVESTISSEMENT</u>		
Opérations réelles	941 770,76 €	124 474,28 €
Opérations d'ordre	0 €	1 370,76 €
Virement de la section de fonctionnement		913 906 €
Résultat d'investissement n-1 réporté		621 197,58 €
Restes à réaliser n-1	719 177,86 €	0 €
Sous total Investissement	1 660 948,62 €	1 660 948,62 €
TOTAL GENERAL BP 2024	4 426 617,82 €	4 426 617,82 €

Les principales inscriptions en sont détaillées ci-après.

Aussi, le budget en section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 2 765 669,20€ et s'articule de la façon suivante :

DEPENSES

Dépenses de fonctionnement (en €)	BP 2023	Projet BP 2024	BP24/BP23 (%)
Opérations réelles			
011 – charges à caractère général	523 150	670 951,44	28.25 %
012 – charges de personnel	755 100	885 000	17.2 %
014 – atténuations de produits	195 089	194 741	-0.18 %
022 – dépenses imprévues (supprimé par l'instruction budgétaire M57)	-	-	-
65 – autres charges de gestion courante	72 100	96 700	33.29 %
656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus	0	0	- %
66 – charges financières	0	0	- %
67 – charges exceptionnelles	5 417,58	3 000	-44.62 %
68 – Dotations aux provisions budgétaires	0	0	- %
Sous-total mouvements réels	1 550 856,58	1 850 392,44	19.31 %
Opérations d'ordre			
023 – virement à la section d'investissement	658 133,23	913 906	38,86 %
042 – transferts entre sections	29 271,18	1 370,76	-95,32 %
Sous-total mouvements d'ordre	687 404,41	915 276,76	33.15 %
TOTAL GENERAL	2 238 260,99	2 765 669,20	23,56 %

Les principales variations sont :

Les **charges à caractère général** (chapitre 011) enregistrent une majoration de + 28,25 % (+147,8 K€) par rapport au BP 2023, principalement en raison du réaménagement de l'office de restauration pour l'école et l'accueil de loisirs ainsi que de la gestion des énergies et toutes dépenses liées à la croissance démographique scolaire.

Les variations significatives par rapport au budget primitif 2023 portent sur les postes suivants :

- + 10 000€ (compte 6042), lié au réaménagement de l'espace et du mobilier de l'office de restauration mais également aux dépenses liées aux effectifs enfants au sein de l'établissement scolaire,
- + 3 000€ (compte 60611) de consommation d'eau, réduction comparativement à l'exercice n-1, en raison d'une surconsommation d'eau provenant d'une fuite du compteur général du lotissement « la Ferme »,
- + 5 000€ (compte 60612), lié à l'installation de la barrière électrique pour sécuriser l'accès à la petite bouverie,
- + 5 000€ (compte 60621), pour les combustibles avec le marché de chauffage,
- + 800€ (compte 602), en raison de l'inflation des prix des carburants pour les véhicules communaux,
- + 6 000€ (compte 60632) de fournitures de petits équipements,

- + 2 500€ (compte 6064) de fournitures administratives en raison de la nécessité de fournir des fournitures administratives liées aux concessions funéraires,
- + 1 500€ (compte 6067) de fournitures scolaires liées à l'ouverture potentielle d'une nouvelle classe scolaire,
- + 23 000€ (compte 613) en raison de la croissance démographique scolaire et donc du besoin de location de modulaire,
- + 10 000€ (compte 615231), en particulier pour les prestations d'entretien des espaces verts de la commune aux abords des voiries, notamment pour leurs sécurisations,
- + 3 500€ (compte 615232) pour l'entretien des réseaux, en particulier les fuites,
- + 4 000€ (compte 61524) pour l'entretien des bois et forêts,
- + 3 000€ (compte 61551) pour l'entretien du matériel roulant,
- + 3 500€ (compte 61558) pour l'entretien et les réparations de l'électroménager de la commune
- + 24 000€ (compte 6156), augmentation liée à la maintenance informatique de la vidéoprotection et du site internet de la commune,
- + 24 000€ (compte 623), pour les spectacles et évènements culturels, tels que le théâtre.

Les **charges de personnel** (chapitre 012) progressent de +17,2% (+130K€) entre les deux BP, essentiellement en raison des éléments suivants :

- La revalorisation du point d'indice de 9 points par le Gouvernement en janvier 2024,
- La revalorisation du SMIC,
- Le glissement vieillesse technicité lié aux évolutions de carrières des agents communaux,
- La révision du régime indemnitaire annuel des agents pour pallier l'inflation mais également pour la prise en considération des agents contractuel de droit public recrutés sur des emplois permanents,
- L'effet report des créations de poste au cours de l'exercice 2023, soit : deux postes d'agents d'animation, d'un poste d'agent d'entretien de l'école et des bâtiments, deux postes d'enseignant artistique et un poste d'adjoint technique aux services techniques.

Les **atténuations de produits** (chapitre 014) restent stables avec une variation de -0,18% (-348€).

En outre, les **autres charges de gestion courante** (chapitre 65) augmentent de 33,29% (24K€). Cela s'explique principalement par :

- L'augmentation des charges et cotisations liées aux indemnités d'élus,
- La réévaluation de la participation communale pour les subventions allouées aux associations,
- L'augmentation des contributions aux autres communes pour la scolarisation d'enfants,
- Les travaux de démolition du mur porteur de l'office de restauration.

Concernant **les charges financières** (chapitre 66), aucune dépense inscrite pour 2024.

S'agissant des **charges exceptionnelles** (chapitre 67), une réduction est constatée de -44,62%, soit -2,4K€, néanmoins ce poste de dépense est prévu dans le cadre des titres annulés pour les opérations comptables.

Les chapitres budgétaires qui précèdent représentent les dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses d'ordre de cette section sont :

- **Le virement à la section d'investissement** (chapitre 023), s'établit à 913,9 K€. Ce virement permet d'équilibrer globalement la section de fonctionnement, dans la mesure où il correspond à la différence entre les recettes et l'ensemble des autres dépenses de cette section. Il génère une recette d'investissement d'un montant équivalent, et matérialise ainsi un autofinancement complémentaire de la section d'investissement.
- **Le transfert entre sections** (chapitre 042) s'élève à 1 370,76€, correspondant aux amortissements.

RECETTES

Recettes de fonctionnement (en €)	BP 2023	Projet BP 2024	BP24/BP23 (%)
Opérations réelles			
013 – atténuations de charges	14 400	2 000	- 86.11 %
70 – produits des services, du domaine et ventes	236 300	278 300	+17.77 %
73 – impôts et taxes 731 Imposition directes	33 001 946 290,09 (Total de 979 291,09)	30 000 989 907 (Total de 1 019 907)	+4.15 %
74 – dotations, subventions et participations	200 500,23	275 079,01 €	+37.2 %
75 – autres produits de gestion courante	12 146,43	24 700	+103.35 %
76 – produits financiers	6 156	4 571	-25.75 %
77 – produits exceptionnels	12 457,28	0	-100%
78 – Reprise provision semi-budgétaire	-	-	-
Sous-total mouvements réels	1 461 251,03	1 604 557,01	+9.81 %
Opérations d'ordre			
042 – transferts entre sections	27 710,40	0	-100%
043 – Opération d'ordre intérieur de la section	0	0	
Sous-total mouvements d'ordre	27 710,40	0	-100%
002 – résultat de fonctionnement reporté	749 299,56	1 161 112,19	+54,96%
TOTAL GENERAL	2 238 260,99	2 765 669,20	23,56 %

Les principales variations sont :

En premier lieu, la recette très significative du **résultat de fonctionnement reporté** (002) provient de l'excédent de fonctionnement du budget principal à l'issue de la clôture 2023, conforme au compte administratif.

En outre, la clôture du budget annexe « Lotissement de la Ferme » à l'exercice n-2 favorise encore cet excédent de fonctionnement au budget principal.

Les recettes d'**atténuations de charges** (chapitre 013) sont difficilement prévisibles et ont donc, comme habituellement, fait l'objet d'une estimation prudente minimale, au vu des réalisations des années antérieures. Elles se réduisent fortement à hauteur de -86,11%, soit 12,2K€ en raison de l'intégration de deux agents, placés antérieurement sur emploi en insertion professionnelle.

Les **produits des services** (chapitre 70) enregistrent une augmentation de +17,77 % (+42K€) par rapport au BP 2023.

Les variations de ces produits pour l'exercice 2024 s'expliquent par les variations significatives suivantes :

- +4K € (compte 70311) en raison de la campagne de renouvellement des contrats de concessions funéraires,
- +20K € (compte 7067) de hausse pour les produits des activités liées aux périscolaires et à l'extrascolaire et à la cantine ;
- +7,8K € (compte 7032) de hausse pour régularisation de loyers non versés par une entreprise pour une antenne téléphonique,
- +7K€ (compte 70878) de réduction en raison de la participation intercommunale scolaire ;

Les **impôts et taxes** (chapitre 73) et la fiscalité directe (chapitre 731) subissent une hausse de +4.15 % (+40K€) en raison des produits perçus des taxes foncières bâti et non bâti, s'expliquant par le développement démographique de la population de la commune.

Pour mémoire, la TH ne sera pas supprimée pour les résidences secondaires, ni pour les logements vacants.

En tout état de cause, en-dehors de cette évolution, **aucune hausse de taux n'est prévue.**

Les **dotations et participations** (chapitre 74) augmentent de -37,2 % (+75K€), en raison de l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement et le reversement du FCTVA.

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) augmentent de +103,35% (+12,4K€), principalement dus au remboursement d'assurance faisant suite au dégât des eaux sur le parquet de la salle des sports, au titre de la garantie décennale.

Les **produits financiers** (chapitre 76) se réduisent sensiblement de -25,75% (-1,6K€) en raison du transfert de l'encours de la dette à l'intercommunalité.

Les **produits exceptionnels** (chapitre 77) enregistrent aucune inscription budgétaire.

Pour les recettes d'ordre (chapitre 042), aucun mouvement financier prévu.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 660 948,62 € et s'articule de la façon suivante :

DEPENSES

Dépenses d'investissement (en €)	Projet BP 2024	Restes à réaliser	Total Projet BP 2024
Opérations réelles			
103 – Bois communal	214 000	41 700	255 700
104 – Mairie	92 000	0	92 000
105 – Ecole	116 000	0	116 000
106 – Salle des fêtes	160 000	0	160 000
107 – Eglise	13 000	0	13 000
108 – Voirie et aménagements (chapitre 21)	273 000	0	273 000
109 – Cimetière	38 000	0	38 000
111 – Restauration bâtiments	13 000	634 148,62	647 148,62
114 – Acquisition matériel	22 770,76	43 329,24	66 100
10 - Dotations, fonds divers et réserve	0	0	0
16 – Emprunts et dettes assimilées	0	0	0
Sous-total mouvements réels	941 770,76	719 177,86	1 660 948,62
Opérations d'ordre			
040 – transferts entre sections	0	0	0
041 – opérations patrimoniales	0	0	0
Sous-total mouvements d'ordre	0	0	0
TOTAL GENERAL	941 770,76	719 177,86	1 660 948,62

Les principales propositions de ce projet de BP 2024 en matière de dépenses d'investissement, n'enregistrant pas de déficit d'investissement, comprennent principalement :

- En matière de dépenses d'équipement d'un montant de 1 660,9K€, réparti avec les restes à réaliser et les nouveaux projets, soit :
 - Achat de bois, de terrains et aménagement de chemin en cours de concrétisation (Opération n°103) à hauteur de 137,7K€ et 98K € d'achat de terrains dont un pour l'aménagement d'un chemin de randonnée ;
 - Rénovation de la salle du conseil municipal, remplacement de l'éclairage (LED), réfection du parc informatique de l'administration, refonte du site internet de la ville et réfection du bâtiment (Opération n°104) : 92K€ ;
 - Travaux divers : sanitaires maternels, mobiliers neufs et équipements sportifs, réfection de l'aire de jeux (Opération n°105) : 116K€ ;
 - Travaux d'aménagement de l'office de restauration, acquisition de mobilier de restauration (chambre froide...) et d'électroménagers, ainsi que la réfection du vestiaire du hall d'entrée et l'acquisition des matériels scéniques de la salle des fêtes (Opération n°106) : 160K€ ;
 - Travaux de structure de l'église (Opération n°107) : 13K€ ;
 - Remblais des cavités de la Plaine de la Ronce, achats de mobilier pour le parcours santé, sécurisation des chemins avec un barriérage, mise en œuvre de la vidéoprotection (Opération n°108) : 273K€ ;

- Reprise de concessions funéraires et achats de caveaux (Opération n°109) : 58K€ ;
- Achèvement des travaux de la bibliothèque ; réfection des huisseries des logements de l'école de musique ; réparation de la toiture de la salle des sports, restauration de l'ancien presbytère et du bâtiment en bois et travaux sur la Maison normande (Opération n°111) dans le cadre du projet de revitalisation du centre-bourg : 647K€ ;
- Acquisition de matériel d'entretien et d'outillages, d'équipements d'entretien autoporté, d'un véhicule technique ainsi que le renouvellement du matériel de téléphonie (Opération n°114) : 66,1K€ ;

RECETTES

Recettes d'investissement (en €)	Projet BP 2024	Restes à réaliser	Total Projet BP 2024
Opérations réelles			
10 – dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0	0	0
10222 - FCTVA	0	0	0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	97 980,28		97 980,28
13 – subventions d'investissement reçues	0	0	0
27 – Autres immobilisations financières			
276351 - Créance GFP de rattachement	26 494	0	26 494
024 - Produits des cessions d'immobilisation	0	0	0
Sous-total mouvements réels	124 474,28	0	124 474,28
Opérations d'ordre			
021 – virement de la section de fonctionnement	913 906	0	913 906
040 – transferts entre sections	1 370,76	0	1 370,76
041 – opérations patrimoniales	0	0	0
Sous-total mouvements d'ordre	915 276,76	0	915 276,76
001 – Excédent antérieur	621 197,58	0	621 197,58
TOTAL GENERAL	1 660 948,62	0	1 660 948,62

Le financement de la section d'investissement est assuré par les recettes en mouvements réels suivantes :

- Excédents antérieurs (chapitre 001) : 621,2K€ ;
- Dotations (chapitre 10) : 97,9K€ d'excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068)
- Créances au Groupement à Fiscalité Propre (GFP) de rattachement de groupement de communes : 26,5K€.

Les recettes d'opérations d'ordre s'expliquent comme suit :

- Virement en provenance de la section de fonctionnement (opération d'ordre budgétaire – chapitre 021) : 913,9K€ ;
- Opération d'ordre de transfert lié à l'amortissement (1,3K€).

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DELIBERATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-2, L1612-5 et 6, L.2311-1, L.2311-5 et R.2311-13,

Vu la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi des finances 2024,

Vu la délibération relative à l'adoption du compte de gestion, en date du 10 avril 2024,

Vu la délibération relative à l'approbation du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023 en date du 10 avril 2024,

Vu la délibération relative à l'affectation des résultats du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023 en date du 10 avril 2024,

Vu la délibération du 10 avril 2024 fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2024 ;

Vu l'instruction budgétaire M57 relative aux opérations budgétaires et comptables des communes,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2024,

Après en avoir délibéré,

► DE DECIDER :

- 1) **D'ADOPTER**, le budget primitif 2024 principal de la Commune de Saint-Martin-du-Vivier, tel qu'exposé ci-avant, et conformément au document budgétaire joint en annexe à la présente délibération.
- 2) **DE VOTER** le budget principal pour 2024 de la manière suivante :
 - au niveau de l'opération « opérations d'équipement » pour la section d'investissement
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement – sans opération
- 3) **D'APPROUVER** le report anticipé des résultats prévisionnels de l'exercice 2023 au budget primitif de l'exercice 2024 du budget principal de la commune de Saint-Martin-du-Vivier.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.



Le Maire,

Gilbert MERLIN